

1° Avis sur la décision modifiant la décision portant création des C-S-HSCT de l'Inserm.

Il s'agissait d'acter la création d'un CSHSCT pour les DR "P6-12", "Grand-Est" et "Nord-Ouest".

Suite à la fusion des 2 délégations DR 6 (Paris) et DR 12 (Créteil) il était logique de créer un seul C-S-HSCT, rattaché à la DR P 6-12.

Concernant les 2 autre regroupements géographiques proposées, « Grand-Est » (regroupement des C-S-HSCT Alsace (Strasbourg) et Est (Nancy, Dijon, Besançon), et « Nord-Ouest » (regroupement des C-S-HSCT Lille et Rouen) le Sgen-CFDT prend acte de la nécessité d'optimiser leur fonctionnement. Ses représentants continueront d'y participer activement afin de garantir à l'ensemble des personnels de ces régions une politique de prévention des risques adaptée à ces territoires comme cela existe au niveau des autres DR de l'Inserm. Le Sgen-CFDT sera particulièrement vigilant à ce que les représentants du personnel bénéficient du crédit de temps et des moyens supplémentaires nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

- **Votants : 9**
- **Pour : 6** Sgen-CFDT (3), CFTC (1), SNCS FSU (1), sans étiquette (1)
- **Abstention : 3** SNTRS-CGT
- **Contre : 0**

2° Avis sur le projet d'arrêté à la prorogation du mandat de la CAP des chargés de recherche de l'Inserm.

Dès l'application du PPCR à l'Inserm, le Sgen-CFDT a revendiqué l'organisation d'une session de promotion CRHC au titre de 2017 comme le décret en autorisait la direction. Celle-ci n'ayant pas eu lieu, la résorption du déclassement des CRCN (particulièrement pour les plus anciens) n'aura malheureusement commencé qu'en 2018 et 2019 avec seulement 40 promus pour chacune de ces 2 années (4% des promouvables par session). A noter qu'aucun crédit supplémentaire n'a été obtenu pour 2019, la résorption du blocage des CRCN n'étant visiblement pas une priorité pour le gouvernement.

La conséquence indirecte de l'absence de nomination de CRHC au titre de 2017, alors qu'elle aurait pu débuté avant la tenue des élections est le report de l'élection de la CAP des chargés de recherche à 2019, auquel nous étions opposés.

- **Votants : 9**
- **Pour : 6** CFTC (1), sans étiquette (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3),
- **Abstention : 3** Sgen-CFDT
- **Contre : 0**

3° Avis sur l'évolution organisationnelle du Département des systèmes d'information (DSI)

La direction de l'Inserm a énoncé de nouvelles orientations pour le DSI et a chargé son nouveau directeur, arrivé au printemps 2018, de les appliquer.

Les principaux objectifs sont d'avoir un SI au service des métiers de l'Inserm, moteur de l'innovation numérique, urbanisé, optimisé mutualisé et rationalisé, de développer l'offre de service et de garantir la sécurité.

La réorganisation repose sur la recréation du département autour de 5 services et d'une cellule de sécurité. Elle entraînera un profond changement d'organigramme, la réduction du nombre de services et de missions, ainsi que la révision des fonctions managériales pour un certain nombre d'agents. Les fonctions à fortes expertises seront développées en compensation.

La direction s'est engagée à recevoir chaque agent pour échanger sur la nouvelle organisation, un accompagnement RH et un plan de formation doit être mis en place. A noter que cette réorganisation s'effectuera à effectifs constants. Elle devrait être opérationnelle pour le printemps 2019. Le Sgen-CFDT est intervenu pour demander à ce que la rémunération des agents qui exerceraient des fonctions d'un niveau supérieur à celles qui ont actuellement les leurs soit réexaminée (aucune baisse ne devant par ailleurs intervenir).

- **Votants : 9**
- **Pour : 9** Sgen-CFDT (3), CFTC (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3), sans étiquette (1)
- **Abstention : 0**
- **Contre : 0**

Les représentants du personnel ont ensuite adopté à l'unanimité la motion commune suivante :

Recentrer le DSI sur des activités plus orientées vers les métiers de la recherche et sur les technologies innovantes est un enjeu majeur pour l'Inserm. Le DSI ne pouvait pas continuer à travailler de la même manière dans un monde où la technologie est en constante évolution.

Mais faire du DSI un véritable support aux métiers de la recherche biomédicale et en santé tout en assurant, comme aujourd'hui, le maintien et le développement des infrastructures informatiques, **par une réorganisation et un redéploiement des fonctions du personnel à moyens constants, apparaît peu réaliste.**

Les représentants du personnel au Comité Technique de l'Inserm, réuni le 15 novembre 2018, demandent que des moyens supplémentaires, financiers et en personnels, soient accordés au DSI pour mener à bien cette réorganisation. Ceci ne peut se faire au détriment des autres postes budgétaires de l'Institut. Il s'adresse à la Direction générale pour que le budget de l'organisme soit augmenté en conséquence.

Ils demandent également que soit **saisi le Comité Spécial Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CSHSCT) du siège dont dépend le DSI** pour accompagner les personnels dans ce changement organisationnel du DSI.

4° Avis sur l'évolution des modalités d'organisation administrative, scientifique et financière de l'ANRS

Il est proposé au CTEP de réviser le document intitulé « Modalités d'organisation scientifique et financière de l'ANRS » (agence française de recherche sur le VIH/Sida et les hépatites virales). Les principales modifications présentées par le Secrétaire général de l'Agence portent sur :

- un « toilettage » du paragraphe sur les partenaires historiques de l'ANRS, qui acte notamment que l'Inserm est le seul EPST y affectant des personnels (effectif cible de 47 ETP dont 12 CDD financés sur subvention d'État, complété par des personnels payés sur des financements propres à l'Agence)
- la prise en charge par le DISC (Département information scientifique et communication de l'Inserm) de la communication de l'Agence sous forme « d'expertise » et le maintien d'un chargé de mission à la communication affecté à l'ANRS en charge d'assurer sa visibilité en appui de la Direction. La déclinaison de la mise en place de cette prise en charge, remise à plus tard n'a pas été précisément présentée au CTEP. Le Sgen-CFDT Recherche^{EPST} sera vigilant quant au devenir des quatre agents

actuellement en charge de la communication de l'ANRS, ainsi qu'à l'impact d'une éventuelle charge de travail supplémentaire au niveau du DISC.

- des changements relatifs aux nouvelles actions coordonnées recentrées sur leurs fonctions d'animation scientifique et de coordination de la recherche en regroupant les travaux soutenus par l'ANRS après examen par ses propres instances scientifiques
- la mise en place d' « Actions structurantes » regroupant des activités d'animations scientifiques et de soutien prioritaires pour l'ANRS et qui disposent d'un financement électif à cet effet.

Votants : 9

- **Pour : 9** Sgen-CFDT (3), CFTC (1), SNCS FSU (1), SNTRS-CGT (3), sans étiquette (1)
- **Abstention : 0**

Contre : 0

Questions diverses

Les représentants du personnel ont ensuite demandé la mise en place du groupe de travail sur les primes des chercheurs, annoncé depuis plusieurs mois par la DRH suite à leur demande réitérée. Le Sgen-CFDT a de nouveau réclamé qu'une ligne budgétaire soit incluse dans le budget 2019 pour permettre a minima l'alignement des IFSE (composante de base du RIFSEEP) des IT de l'Inserm sur les IFSE socles des ITRF des universités plus avantageux.